

Aux Organisations non gouvernementales
en partenariat officiel avec l'UNESCO

**Le Sous-Directeur général
pour la Priorité Afrique et Relations extérieures**

Réf.: CM-ED-E2030-IGE-2022-001748

8 mars 2022

Objet : Appel à candidatures 2022 pour le Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes

Madame, Monsieur,

Au nom de la Directrice générale, j'ai le plaisir d'inviter votre organisation à soumettre des candidatures pour la nouvelle édition du Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes.

Alors que la pandémie de COVID-19 continue d'affecter l'éducation et d'exacerber toutes les inégalités, et en particulier celles liées au genre, il est particulièrement important de mettre en avant les initiatives et bonnes pratiques qui favorisent l'éducation des filles et des femmes.

C'est pour récompenser des projets ou programmes remarquables dans ce domaine que le Prix, financé par le Gouvernement de la République populaire de Chine, a été créé par le Conseil exécutif en 2015.

Chacun des deux lauréats de l'édition 2022 recevra un prix de 50 000 dollars des États-Unis.

Les candidatures doivent être soumises en anglais ou en français **au plus tard le 20 mai 2022** à minuit (heure de Paris, UCT+1) via une plateforme en ligne disponible **à partir du 8 mars 2022**.

Chaque organisation non gouvernementale en partenariat officiel avec l'UNESCO a la possibilité de présenter jusqu'à trois candidatures. L'UNESCO encourage les organisations concernées à mettre en œuvre un processus de sélection et à annoncer les candidats sélectionnés.

Le Secrétariat du prix (courriel : GWEPrize@unesco.org) se tient naturellement à votre disposition pour l'ouverture de la plateforme de nominations et pour toute demande de renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Firmin Matoko



Pièces jointes : Statuts du Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes et dépliant :
Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes : appel à candidatures 2022